

M.Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte  
Préfecture de Mayotte  
Service de l'immigration et de l'intégration  
Avenue de la préfecture  
97600 MAMOUDZOU

*Mamoudzou le 04 /08/2016*

Objet : Demande de rencontre

Monsieur le Préfet,

Nous, étudiants étrangers à Mayotte, vous incitons à prendre conscience d'un problème majeur auquel nous devons faire face et à agir en conséquence. Chaque année, nombreux sont les jeunes bacheliers qui ne peuvent pas partir poursuivre leurs études supérieures en métropole ou ailleurs sur le territoire français, faute de papiers. Nous sommes des centaines à être confrontés à ce problème qui est une réalité la réalité des jeunes étudiants étrangers qui vivent ici.

Pour la plupart d'entre nous, toute notre scolarité s'est déroulée ici à Mayotte ; nous passons des années à suivre les cours avec assiduité parce que nous savons à quel point l'éducation est importante, l'éducation des jeunes est l'avenir d'un pays, nous sommes l'avenir de Mayotte. Mais après l'obtention du baccalauréat, nous finissons à la rue sans études et sans avenir parce qu'il nous manque une carte de séjour, carte qui est primordiale dans le supérieur. À quoi auront servi ces années de scolarisation ? À quoi auront servi nos efforts pour réussir ?

Les procédures de demande d'une carte de séjour pour étudiants sont longues ; non seulement beaucoup de temps s'écoule avant d'avoir une convocation mais en plus quand nous l'avons enfin, la date de rendez-vous est trop éloignée.

C'est parti pour une période hors du système scolaire, d'une année au minimum; certains, pour éviter de se retrouver à la rue préfèrent redoubler leur année et d'autres prennent le risque, mais toujours avec la crainte de passer au moins une année sans être scolarisés.

Vous pouvez certes vous demander pourquoi nous ne poursuivons pas nos études ici à Mayotte, mais là est vraiment le problème car les formations sont limitées et même pour y accéder il nous faut au moins un récépissé. En conséquence, beaucoup de bacheliers se retrouvent à la rue sans aucune activité. Cela peut conduire à la délinquance qui est un véritable problème actuellement à Mayotte.

Nous commençons à nous décourager, à penser que cela ne sert plus à rien de travailler, à remettre en question nos vains efforts. Nous perdons notre motivation, peu à peu nous nous démoralisons. Nos projets et nos rêves s'étiolent. Dans de telles circonstances, certains sombrent dans la délinquance et seules les études leur permettraient d'aboutir, mais comment faire ? Ou aller et comment étudier sans cette carte de séjour qui est indispensable ?

Nous vous prions de prendre en compte ce courrier (l'ampleur de la réalité qu'il recouvre) et de prendre en considération nos demandes. Empêcher les jeunes étudiants de poursuivre leur éducation, leur formation ici à Mayotte ou ailleurs en France n'est pas une solution. C'est pourquoi, nous estimons que l'on devrait accélérer le traitement des dossiers des étudiants étrangers vivant de l'île et ainsi leur permettre de poursuivre leur formation jusqu'à son terme. Car c'est un véritable choc et c'est une chose complètement illogique, insensée que de se voir dans l'impossibilité, l'incapacité de continuer nos études parce qu'il nous manque un titre de séjour bien que nos demandes aient été formulées auprès de la préfecture plusieurs mois auparavant.

Nous sommes déterminés à faire évoluer les choses, c'est pourquoi le collectif souhaite et encourage un entretien avec vous afin d'évoquer le problème et de trouver les solutions.

En attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus distinguées.

Collectif des étudiants étrangers à Mayotte